DES POLITIQUES POUR UNE SCIENCE FORTE ET UNE DÉMOCRATIE PROSPÈRE

Élections fédérales de 2025

La science et la recherche ont des retombées sur tous les Canadiens. Les avancées de la recherche scientifique améliorent notre santé, l'environnement, l'économie ainsi que la sécurité et le bien-être des Canadiens. L'instauration d'une prise de décision transparente et éclairée par des faits probants au sein de notre gouvernement garantit que les choix stratégiques reposent sur des renseignements solides et précis. Cela renforce la confiance dans nos institutions et protège l'intégrité du gouvernement. Une science forte se traduit par une démocratie forte et un Canada plus fort.

Evidence for Democracy (E4D) est la plus grande organisation apolitique à but non lucratif qui promeut l'intégration des preuves scientifiques dans le processus décisionnel du gouvernement. Grâce à des recherches inédites, à des formations axées sur les compétences et à des campagnes de défense des intérêts, nous incitons la population à exiger l'élaboration de politiques transparentes et éclairées par des faits probants qui profitent à la société. En dotant la communauté scientifique d'outils et de connaissances, nous donnons aux chercheurs les moyens de contribuer activement à la démocratie en s'unissant à nous dans nos efforts visant à combler le fossé entre la science et la politique.

E4D encourage tous les candidats aux élections fédérales de cette année à soutenir des politiques qui renforcent la science, la prise de décision éclairée par des faits probants et une culture de transparence et d'ouverture. Voici certaines idées politiques qui appuient ces objectifs.

Prise de décision éclairée par des données probantes

Les faits probants aident les décideurs à évaluer efficacement des options complexes et à prendre des décisions en toute connaissance de cause, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Ce n'est qu'en ayant accès à des preuves solides que les gouvernements peuvent prendre les meilleures décisions pour notre pays et ses habitants.

Recommandations :

1. **Mettre en place des conseillers scientifiques ministériels dans tous les ministères et organismes à vocation scientifique.** Les conseillers scientifiques ministériels appuieront le conseiller scientifique en chef au moyen d'un réseau de conseils scientifiques, apporteront une certaine contribution à chaque sujet et soutiendront la prise de décision éclairée par des faits probants.

2. Le Bureau du Conseil privé, en collaboration avec les responsables ministériels et le conseiller scientifique en chef, devrait **examiner les mécanismes permettant d'améliorer la coordination et la collaboration à l'échelle du gouvernement pour la recherche intra-muros et l'élaboration de politiques éclairées par des faits probants.**

3. **Rendre permanent le poste de conseiller scientifique en chef du gouvernement fédéral** aux termes d'une loi fédérale, afin de garantir que la science et les données probantes restent au cœur du processus décisionnel à Ottawa.

DES POLITIQUES POUR UNE SCIENCE FORTE ET UNE DÉMOCRATIE PROSPÈRE

Financement de la science et de la recherche

Les investissements dans la recherche sont essentiels pour maintenir notre compétitivité internationale, former la prochaine génération de chefs d'entreprise et de scientifiques, et continuer à tirer parti des nombreux avantages que les investissements passés dans la recherche ont apportés aux Canadiens. Le Canada est actuellement à la traîne – il ne figure plus parmi les 30 premières nations en matière d'intensité totale de la recherche et une action décisive est nécessaire pour réaffirmer sa position de puissance mondiale en matière de recherche.

Recommandations :

1. **Augmenter les investissements dans la recherche intra-muros, la recherche dirigée par les chercheurs et la recherche extra-muros,** en tenant compte de l'ensemble des coûts de la recherche, afin d'améliorer la compétitivité mondiale du Canada et sa capacité à attirer et à retenir les meilleurs talents. Les investissements devraient comprendre :
    - une augmentation des fonds consacrés à la **science du climat et à la surveillance de l'environnement,** en veillant à ce que les ministères et les organismes à vocation scientifique disposent des ressources nécessaires pour s'acquitter de leur mandat;
    - la poursuite des investissements dans le **programme de la chaire de recherche du Canada**, en veillant à ce que les universités soient en mesure de gérer directement leurs dotations et à ce qu'elles améliorent les rapports sur la manière dont les dotations ont été soutenues et ont permis d'atteindre les principaux objectifs;
    - un financement dédié pour **améliorer l'accès des chercheurs francophones aux programmes fédéraux de soutien à la recherche** et pour déterminer les possibilités d'accroître la production et la diffusion des connaissances et de la recherche en français au Canada;
2. **la création d'un conseil consultatif sur la science et l'innovation**, représenté par des dirigeants du monde universitaire, des organisations à but non lucratif et des secteurs industriels, et le charger d'élaborer une stratégie nationale en matière de science et d'innovation afin d'accroître les retombées des investissements fédéraux importants;
3. **la création d'une stratégie nationale pour la science et l'innovation** afin d'améliorer la coordination en matière de science et de recherche entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, entre les chercheurs intra-muros et extra-muros, et entre les scientifiques et les décideurs.

Transparence et ouverture

La transparence renforce la confiance dans l'administration, offre de nouvelles possibilités de collaboration et garantit que les décideurs ont accès aux meilleurs renseignements disponibles.

Recommandations :

1. **S'engager à mettre en œuvre et à respecter pleinement les politiques d'intégrité scientifique dans tous les ministères fédéraux,** avec l'objectif d'améliorer l'efficacité et de promouvoir activement ces politiques au sein de tous les ministères.

2. **Améliorer la transparence des processus décisionnels fédéraux.** Il s'agit notamment de faire connaître publiquement les faits probants utilisés pour éclairer les décisions fédérales et de communiquer au public les questions scientifiques et politiques fédérales d'une manière qu'il puisse comprendre.

3. **Entreprendre un examen complet pour moderniser et, dans la mesure du possible, harmoniser les lois relatives aux quatre organismes qui soutiennent la recherche extra-muros,** afin de clarifier les responsabilités et les processus de sélection, de promouvoir la bonne gouvernance et d'accorder la priorité à la collaboration et à la coordination entre les organismes.

4. **S'engager à développer, lancer et mettre en œuvre un nouveau plan d'action national pour un gouvernement ouvert,** y compris les engagements à lutter contre la désinformation, à fournir un accès public aux renseignements sur les répercussions du changement climatique, à suivre les dépenses du gouvernement et à rendre les données du gouvernement plus accessibles.

5. **Poursuivre la mise en œuvre d'une approche de science ouverte pour les résultats de la recherche scientifique financée par le gouvernement fédéral, y compris ce qui suit :**
    - élargir le **Dépôt fédéral de science ouverte du Canada** pour y inclure d'autres ministères et organismes à vocation scientifique;
    - élaborer des **stratégies de science ouverte** parmi d'autres ministères et organismes à vocation scientifique et poursuivre le renouvellement des stratégies actuelles.

Renforcer les institutions démocratiques

Selon le rapport final de la Commission sur l'ingérence étrangère, la démocratie canadienne est menacée. Il est essentiel que le gouvernement fédéral prenne des mesures concrètes pour sauvegarder et renforcer les institutions démocratiques du Canada.

Recommandations :

1. **Créer une nouvelle entité gouvernementale chargée de surveiller l'environnement national d'information en ligne à source ouverte pour détecter les faux renseignements et la désinformation susceptibles d'avoir une incidence sur les processus démocratiques canadiens,** en l'habilitant à fournir et à recevoir des renseignements et des renseignements avec les organismes nationaux de sécurité et de renseignement et les partenaires internationaux, ainsi qu'avec les organisations concernées de la société civile et du secteur privé.

2. **Modifier la Loi électorale du Canada pour faire face à la menace de la désinformation dans les élections.** Il s'agit notamment des mesures suivantes :
    - interdire la diffusion de faux renseignements utilisés pour saper la légitimité des élections;
    - exiger que tous les contenus électoraux générés ou manipulés par l'IA comportent un marqueur de transparence;
    - imposer un titre d'appel ou une source d'information dans toutes les communications électorales des entités politiques enregistrées;
    - réglementer la création et l'utilisation d'enregistrements vocaux ou visuels manipulés ou modifiés représentant des personnes pendant les élections;

3. **Modifier la Loi sur la modernisation des élections afin d'introduire une obligation légale pour les plateformes de médias sociaux de divulguer et d'archiver régulièrement les publicités numériques et les contenus payants,** notamment en fournissant des renseignements sur l'identité de la personne qui a payé la publicité, le budget publicitaire, la portée prévue de la publicité, l'utilisation de la personnalisation ou du microciblage et les codes de conduite suivis par l'annonceur;

4. Examiner les technologies existantes et envisager d'aider les organisations de la société civile (par exemple, les observatoires des médias et les universités) à **mettre au point un outil accessible au public pour aider les citoyens à vérifier si le contenu numérique est factice ou modifié.**